

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. XIII.

No. 3.

Prix du numéro : 7 centimes.—Annonces, la ligne : 10 centimes
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 19 JANVIER 1882

AVIS

L'administration informe les Abonnés qui font relier L'OPINION PUBLIQUE que la Table des Matières du Vol. XII (1881) ne sera prête que vers le milieu du mois de Mars prochain.

Pour toutes lettres d'argent, mandats sur la poste chèques, etc., etc., adressez, comme auparavant, à M. G.-B. BURLAND, gérant de la COMPAGNIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Montréal.

UN LIVRE UNIQUE

Si quelqu'un s'avisait de dire aux savants de l'Europe qu'il existe de par le monde un petit peuple dont les origines sont consignées dans des registres authentiques, et qu'il a été publié un ouvrage résumant ces documents, il ferait naître chez ses auditeurs ou ses lecteurs des doutes au moins légitimes. Le fait n'en existe pas moins, et nous, Canadiens, nous sommes ce peuple, qui sait d'où il vient et—Dieu merci—où il va.

Nombre de nos lecteurs connaissent, sans doute, le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay, qui est le résumé de tous les registres de la Nouvelle-France, depuis son établissement jusqu'à 1760, époque à laquelle l'émigration française aux rives du Saint-Laurent a cessé. Grâce aux travaux de l'abbé Tanguay, les deux millions de Canadiens de la province de Québec, d'Ontario et des Etats de la Nouvelle-Angleterre, peuvent remonter à leur origine, apprendre de quelle province venaient leurs ancêtres, connaître les différentes alliances contractées par leurs familles et leurs migrations en Amérique. Nous sommes loin des livres d'or de la noblesse, écrits à l'honneur de quelques familles privilégiées ; le *Dictionnaire* de l'abbé Tanguay, c'est le livre d'or de tout un peuple.

Nous pourrions bien ajouter : de tout un peuple noble, si nous tenons compte des idées qui ont dominé les fondateurs de la colonie française et qui les ont dirigés dans le choix des émigrés. Ce qu'ils cherchaient au delà des mers, c'était la propagation de la foi parmi les infidèles et l'agrandissement de la France à l'extérieur. Pour atteindre ce but, les fondateurs de la colonie n'envoyaient que des hommes choisis. A part les qualités physiques nécessaires pour résister aux mille dangers qu'offrait la vie dans ces pays sauvages, on exigeait des colons une réputation sans tache et un ferme dévouement à la religion catholique. S'il est vrai que la véritable noblesse consiste plus dans la vertu, le dévouement et l'esprit de sacrifices que dans les parchemins, le peuple canadien peut se vanter d'avoir eu de nobles aïeux.

Ces hommes d'élite, à peine débarqués, tombaient dans les cadres d'une organisation sociale qui a duré en partie jusqu'à nos jours. Cette organisation, c'était la paroisse canadienne ayant pour chef le curé et le seigneur ; le curé chargé des besoins spirituels des colons ; le seigneur, chef civil et militaire, administrant la justice et commandant la compagnie en temps de guerre. Dès les premiers jours de l'établissement d'une paroisse, le curé ou le missionnaire ouvrait les registres de l'état civil, qui ont été tenus par leurs successeurs jusqu'à nos jours.

Ce sont ces registres que M. l'abbé Tanguay, avec une patience de bénédictin, a relevés pour former ce monument de la vie d'un peuple, de son développement progressif, que l'on ne retrouve dans nul autre pays du monde. Il n'y a rien de semblable à côté de nous dans les anciennes colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre, ni chez nos voisins d'Ontario, arrivés au Canada un siècle après nous. Et encore aujourd'hui, dans la province voisine, il est encore impossible de trouver des registres exacts de l'état civil.

Cette triple organisation religieuse, civile et mili-

taire, si simple et en même temps si efficace, n'est-elle pas le plus beau système de colonisation encore imaginé ? Les hommes du XVIIe siècle faisaient grand et durable ! La France de nos jours n'a rien trouvé de mieux ; depuis cinquante ans, elle expérimente en Algérie sans pouvoir s'arrêter à un plan de colonisation. Parkman, et bien d'autres avec lui, ont reproché aux fondateurs de la colonie ce qu'ils appelaient leur foi trop ardente, leur mysticisme. Ils ont prétendu que s'ils n'avaient pas exclu l'élément protestant, dans leur choix des colons, la Nouvelle-France aurait été plus riche et plus prospère. Rien ne prouve cette hypothèse, mais ce qui est bien certain, c'est que, sans cette homogénéité de croyances, la colonie aurait été ravagée par les luttes intestines, et aurait probablement succombé aux jours de dangers, lors des guerres américaines de 1775 et 1812, car alors nous n'aurions pu présenter un front compacte à l'ennemi.

Le *Dictionnaire Généalogique* est le témoin quotidien du fonctionnement harmonieux de notre première organisation sociale qui nous a sauvés aux jours critiques de notre histoire et nous aide encore à nous maintenir. C'est donc à tous les points de vue une grande œuvre. M. Tanguay est sur le point de la terminer ; il y a un intérêt national à ce qu'il puisse la mener à bonne fin. Il a donc droit de compter sur le concours de ses compatriotes, et nous sommes convaincus que ce concours ne lui fera pas défaut.

A.-D. DECELLES.

BELLES-SŒURS ET BEAUX-FRÈRES

Les belles-sœurs n'ont jamais autant fait parler d'elles qu'à l'heure présente, depuis qu'elles existent, et elles remontent à une assez haute antiquité. C'est M. Girouard, le député de Jacques-Cartier, qui les a mises en scène, et est la cause du tapage qui se fait autour de ces aimables personnes. On se rappelle qu'il présentait, l'année dernière, un projet de loi à l'effet d'autoriser le mariage de tout veuf avec la sœur de sa femme, si le cœur lui en disait. M. Girouard voulait par là porter remède à un malheureux état de choses qui existe ici. A l'heure qu'il est, l'Eglise autorise, en certains cas, ces mariages que la loi défend. Il s'en suit que les enfants issus de ces unions se trouvent privés d'une partie de leurs droits civils. On sait que ce projet de loi, votée à une grande majorité dans la Chambre des Communes, est allé échouer au Sénat. Il est question de le présenter de nouveau à la prochaine session ; de là les discussions dans la presse.

Nos confrères anglais ont pris fait et cause les uns pour le mariage des beaux-frères avec leurs belles-sœurs, les autres contre. La discussion tournait en langueur lorsqu'une foule de correspondants sont venus à la rescousse. Il faut voir le sérieux de cette guerre de plume ! On se combat à raison de deux colonnes, petit texte, par correspondance. Un des adversaires des belles-sœurs, s'est attaché l'autre jour à démontrer, Bible en main, qu'il fallait prohiber ces mariages plus que jamais sous peine de voir la famille bouleversée. A cela un ami des belles-sœurs répond : " Ah ! vous voulez nous combattre avec la Bible ! Eh bien, je vais vous en faire voir de belles ! Lisez l'histoire de Jacob. Rappelez-vous qu'il épousait un jour la belle Lia et que s'étant aperçu, au bout de quelque temps, qu'il l'avait épousée, croyant se marier avec sa sœur Rachel, il fit la cour à cette dernière en faisant aussi sa femme ! Vous avez là le cas d'un homme qui épouse sa belle-sœur et cela du vivant de sa première femme ! " Nous n'avons pas encore vu la réplique de l'adversaire du bill Girouard.

Un autre prétend que si, sous prétexte qu'il n'y a pas de consanguinité entre les beaux-frères et les belles-sœurs, on leur permet de se marier, on ouvrira la porte à bien des abus et que toute la série des non-consanguins y passera. C'est cela ; on commencera par les belles-sœurs et on finira par les belles-mères ! Il faudra, pour en arriver à ces unions, que les relations entre celles-ci et les gendres changent passablement.

Dans tous les cas, si le Parlement vote le bill Gi-

rouard, nous sommes certains de voir les belles-sœurs devenir plus aimables pour leurs beaux-frères, sans compter que ces mariages, pour peu qu'ils se multiplient, diminueront notablement le nombre des belles-mères, dont on dit tant de mal, et qui le mérite si peu.

A. D. D.

UN LIVRE CURIEUX

Il y a quelques jours, je rentrais chez moi vers deux heures du matin, après avoir relu quelques épreuves sur le chemin de fer du Nord ou quelque autre sujet également palpitant d'intérêt ; afin de tomber plus tôt dans les bras de Morphée, suivant l'ancien style, je cherchai dans ma collection le livre qui pourrait plus facilement et le plus tôt me procurer cette tardive mais nécessaire faveur. La critique des théories de Darwin a généralement ce résultat. Il y a bien peu d'insomnies qui ne soit forcée de baisser pavillon devant elle : mais je n'avais rien de ce genre. En désespoir de cause, j'avisai un volume qui me parut renfermer toutes les conditions et les propriétés désirables.

Hélas ! dans le tourbillon des affaires de chaque jour, obligés que nous sommes de lire une foule de choses très ennuyeuses, mais nécessaires à notre métier de forçat ; sans cesse le crayon à la main pour noter, ou la plume pour raconter à nos trop bénévoles lecteurs les événements qui se précipitent avec une si vertigineuse rapidité, nous avons bien peu de temps de lire les livres. Le journaliste est celui qui a moins le temps de se payer le luxe d'une tranquille lecture d'un bon volume.

Lorsque cette grande faveur peut nous être accordée, les esprits sérieux se précipitent sur un ouvrage de législation ou d'économie politique ; les journalistes plus légers, comme j'en connais quelques-uns, trouvent juste le temps d'escamoter un roman de temps à autre.

Les ouvrages religieux nous sont moins familiers, je puis l'avouer en toute humilité. Les journalistes ne pêchent par excès de dévotion que dans les colonnes de leur journal.

C'est pour tous ces motifs que je me croyais bien sûr de m'endormir promptement.

Et cependant, lorsque survint le jour, je lisais encore. J'étais moi-même tout surpris.

Ce livre s'appelle *Une fleur du Carmel* ; c'est l'histoire modeste, simple, sans appareil, d'une jeune fille canadienne qui s'est faite carmélite, et qui est morte à Reims, à l'âge de vingt-deux ans.

On croira facilement que cette vie si courte, passée en grande partie dans un milieu absolument ordinaire, ne doit pas avoir été marquée par de bien grands événements, et on aura raison.

C'est tout simplement l'histoire d'une âme pieuse et d'une conduite conforme à sa croyance.

Cela n'a l'air de rien, et pourtant, c'est très rare, et par conséquent très curieux.

Tout le monde croit au salut de son âme et prétend agir en conséquence ; mais, entre nous, cette prétention est extrêmement ambitieuse. Sous prétexte qu'on a ses intérêts dans le monde, et qu'ils réclament tout notre temps, on est très fier et on croit avoir beaucoup fait quand on a assisté à la basse messe le dimanche ; mais trouver une personne qui vive dans le monde, comme tout le monde, et qui n'ait qu'un but, un objet, une ambition : le perfectionnement de son âme, c'est véritablement intéressant à étudier.

De beaucoup de romans en vogue, nous ne pourrions pas faire le même éloge.

Ce livre renferme une série de lettres de cette jeune carmélite qui respire un parfum de religion vraiment remarquable.

Ce n'est pas de l'exaltation, ce n'est pas ce déploiement de religiosité qu'on trouve dans beaucoup d'écrits de ce genre ; c'est la religion toute simple, toute humble, toute unie, devant servir de point d'appui, de base à la pratique des vertus principales. C'est la religion pratique. On n'y discute pas, on n'y argumente pas, puisque la foi est chose acquise, mais on cherche les applications, et surtout on y demande des conseils nécessaires pour la pratique. C'est le système des affaires appliqué à l'ordre le plus élevé de l'esprit et du cœur.